



Le 4 janvier 2023

Aux présidentes et présidents des conseils municipaux,

J'ai le plaisir de vous faire part de certaines initiatives importantes qui sont en cours dans mon ministère en vue d'atteindre l'objectif de notre gouvernement de bâtir 1,5 million de logements au cours des 10 prochaines années.

L'Assemblée législative a adopté récemment notre *Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements*, qui prévoit des mesures décisives afin d'assurer la croissance de toutes les collectivités grâce à une variété de types de logements de propriété et de logements locatifs pour répondre aux besoins de tous les Ontariens et Ontariennes.

Notre gouvernement est conscient du fait que les inspecteurs en bâtiment jouent un rôle essentiel afin que les nouveaux logements respectent les exigences de sécurité publique énoncées dans le Code du bâtiment de l'Ontario. Cependant, les problèmes de recrutement et le nombre croissant d'inspecteurs en bâtiment qui prennent leur retraite limitent la capacité des services municipaux du bâtiment. C'est pourquoi, plus tôt cette année, nous avons pris des mesures pour aider les municipalités à combler les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment en modifiant le Code du bâtiment afin de prévoir un nouveau modèle permettant aux services municipaux du bâtiment de concevoir et d'administrer des programmes de stages pour les inspecteurs en bâtiment.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les services du bâtiment des municipalités peuvent établir des critères d'embauche de stagiaires afin de répondre à leurs besoins en matière de recrutement et d'exécution de la loi. Ce nouveau modèle de stages protège la sécurité publique en prévoyant qu'un inspecteur en bâtiment qualifié ou un chef du service du bâtiment doit continuer de superviser le travail des stagiaires. Ceux-ci sont également tenus de réussir aux examens techniques et juridiques du ministère avant de pouvoir exercer le métier d'inspecteur en bâtiment de façon autonome.

Au cours des prochains mois, le ministère élaborera des documents d'orientation pour appuyer les municipalités qui souhaitent lancer des programmes locaux de recrutement d'inspecteurs stagiaires en bâtiment. Nous collaborerons volontiers avec les municipalités à la mise en œuvre de tels programmes.

En outre, le ministère a fait appel à un expert-conseil pour proposer des améliorations au programme de qualification des professionnels du bâtiment. Nous sollicitons les observations du public, ainsi que des municipalités, des inspecteurs en bâtiment, des concepteurs, des installateurs de systèmes d'égouts sur place et des professionnels du bâtiment non réglementés par le ministère. Les décisions futures concernant les nouvelles approches en matière de qualification s'appuieront notamment sur ces observations.

Pour obtenir de plus amples renseignements et consulter le document de travail, veuillez consulter le site Web du Registre environnemental de l'Ontario (REO) à <https://ero.ontario.ca/fr/notice/019-6433>.

En plus de ces travaux en cours, le ministère modernise le Système QuARTS de suivi des qualifications et des inscriptions. Plus de 7 000 professionnels du bâtiment utilisent ce système pour tenir à jour en ligne les renseignements sur leur qualification et leur inscription et aider le gouvernement à réglementer la sécurité et la conformité dans l'industrie du bâtiment de l'Ontario.

La modernisation du Système QuARTS permettra d'en rehausser l'efficacité et la convivialité, et de permettre aux professionnels du bâtiment de consacrer plus de temps à leur tâche importante d'examiner les demandes de permis de construire et de délivrer ces permis pour contribuer à la priorité du gouvernement d'accroître le parc de logements.

Enfin, le ministère a publié gratuitement sur le Web (<https://www.ontario.ca/fr/page/demandez-un-exemplaire-numerique-du-building-code-compendium-de-2012>) le *Building Code Compendium* de 2012 en format Adobe PDF. Depuis son lancement de mars 2022, le ministère en a fourni un exemplaire gratuit à plus de 5 000 professionnels du bâtiment afin d'accélérer la construction de nouveaux logements et de réduire les obstacles qui s'y opposent dans toute la province. Cette initiative permet aux inspecteurs de consulter sur le terrain, dans le cadre de leur travail, une version plus pratique du Code du bâtiment. De plus, les candidats aux examens du ministère peuvent accéder au contenu du Code du bâtiment et se familiariser avec lui plus facilement et de façon plus conviviale.

Dans le cadre de son plan visant à bâtir 1,5 million de logements au cours des 10 prochaines années, le gouvernement entend poursuivre ses consultations avec les municipalités, l'industrie du bâtiment et le public afin d'envisager d'autres modifications à apporter au Code du bâtiment de l'Ontario dans le but de créer davantage de logements tout en assurant la sécurité publique.

Pour en savoir plus sur les initiatives du ministère concernant la transformation des services liés au Code du bâtiment en Ontario, veuillez communiquer avec nous à BuildingTransformation@ontario.ca.

Merci de collaborer avec nous pour bâtir plus de logements, plus rapidement pour toute la population ontarienne.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink that reads "Steve Clark".

Steve Clark
Ministre

c.c. : Secrétaires municipaux